

ASSOCIATION DES AMIS DE L'AERIUM D'ARES

B.P. 15

33740 ARES

C.C.P. : BORDEAUX 420687 M

Tél. 56 60 33 65

ARES, le 26 avril 1993

Monsieur Philippe MADRELLE
Président du Conseil Général de la Gironde
à l'attention de Monsieur Jean-Yves BOUTET
Directeur du Service Environnement
Hôtel du Département
esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Président,

Depuis cinq ans, notre association (forte de 200 membres), se bat pour défendre le projet social du Père François du PLESSIS et le site de l'Aérium d'Arès, en bordure du Bassin, site très convoité par les promoteurs.

D'une superficie d'environ 6 Ha, le domaine de l'Aérium (propriétaire: la Croix Rouge Française, gérant: Monsieur Paul Louis WEILLER) comprend une zone classée au titre des "Espaces Boisés Classés", limitée par un front de mer de 250 m environ sur une profondeur de 100 m; c'est là que se trouve le bâtiment de l'ancien Aérium.

Ce bâtiment de 2000 m² environ semble être le dernier représentant autour du Bassin d'Arcachon de l'architecture sanitaire et sociale du début du XX^{ème} siècle; il abrite également des fresques de l'artiste Henri-Justin MARRET, en voie d'inscription au Patrimoine.

Notre association a également déposé une demande d'inscription de l'Aérium à l'Inventaire des Sites.

Au début de sa création, on y soignait gratuitement des enfants pauvres, sous-alimentés.

C'est donc l'un des rares témoins d'une époque où, la Sécurité Sociale n'existant pas encore, la santé des plus démunis dépendait de quelques personnes fortunées (dont fut Madame WALLERSTEIN, la fondatrice de l'Aérium) qui avaient une certaine idée de la justice.

Situation qui est, hélas, en train de se reproduire en cette fin de siècle, ce qui justifie le projet social de François du PLESSIS qui rejoint l'action de Madame WALLERSTEIN.

Or l'Aérium d'Arès est menacé.

.../...

- 1 -

Depuis sa fermeture en 1971, il n'avait subi aucune réparation, ni entretien.

Il a fait à plusieurs reprises l'objet de demandes de remise en activité, émanant de divers organismes, qui ont tous été découragés par le gérant.

Le dernier projet est celui du Père François du PLESSIS, qui avait reçu la mission fin 1988 (sans aucune aide financière), de remettre le bâtiment en état afin d'y accueillir des enfants défavorisés.

Grâce au concours de plusieurs mécènes et au travail de nombreux bénévoles, il a pu réaliser des travaux de réfection estimés à plus de 1 000 000 de francs par un expert nommé par le tribunal (jugement en référé du 29 août 1990).

C'est à la vue de ces travaux que le gérant a décidé de se séparer de François du PLESSIS, alors que le Conseil Régional avait voté le financement d'un chantier de 40 000 heures de travail par les Compagnons Bâtisseurs de Bordeaux, qui devait assurer la mise en conformité du bâtiment.

Depuis, l'Aérium est de nouveau à l'abandon, sans aucun entretien.

On a l'impression que ce bâtiment gêne et que l'on souhaite sa disparition.

Vous savez comme nous combien sont grands les besoins en locaux pour accueillir, en attendant leur réinsertion, les enfants et leurs familles en difficulté.

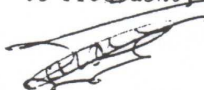
N'est-il pas scandaleux de laisser ainsi tomber en ruines un bâtiment qui pourrait facilement accueillir une centaine de personnes?

C'est pour mettre fin à ce scandale que nous vous demandons de protéger ce site et d'user de votre droit de préemption dans le cas d'une vente de l'Aérium (et, pourquoi pas, de le réquisitionner pour cause d'utilité publique).

Nous sommes tous prêts à vous aider, avec le poids des 1500 signataires d'une pétition demandant la sauvegarde de l'Aérium (dossier déposé à la Préfecture et à la DDE en 1991).

Restant à votre disposition pour tout renseignement ou toute précision que vous souhaiteriez obtenir, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau,
le Président,



Christian DARRIET

.../...

P.S.: Nous vous signalons à toutes fins utiles que l'argument du gérant, à savoir que le contrat qui le lie à la Croix Rouge Française stipule que la Fondation WALLERSTEIN est un tout indissociable, n'a plus guère de valeur, cette clause ayant été déjà violée au moins deux fois:

1° Lorsque la partie du Domaine de l'Aérium appelée "Tante Sophie" a fait l'objet d'un lotissement par la Croix Rouge.

2° Lorsqu'une parcelle de pinède, le "triangle Péreire", également "Site Boisé Classé" et qui faisait partie du Domaine de l'Aérium, a été vendue par la Croix Rouge en juin 1990 à la Société Fanfare, dont le siège social est à Vaduz, au Liechtenstein.

P.J.: plan POS

projet social du Père François du PLESSIS
préambule des "A.A.A.A."

Copie à: Mademoiselle Simone NOAILLES, Première Adjointe au Maire de Bordeaux
Monsieur René BONNAC, Maire de Cenon